

Manuel des brevets de Hockey Subaquatique **Vol.0 - L'Initiateur-Entraîneur**

Version 1.4

Modifiée Mars 2025

SOMMAIRE

GENERALITES	- 3 -
BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR	- 4 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE	- 4 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	- 4 -
ORGANISATION	- 4 -
Formation :	- 4 -
Examen :	- 4 -
Jury :	- 4 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS	- 5 -
UV N° 1 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT	- 5 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE	- 6 -
UV N° 3 : ANIMATION DE SEANCES, SECURITE DU PRATIQUANT ET DE LA PRATIQUE	- 7 -
DELIVRANCE	- 8 -
PREROGATIVES et COMPETENCES de l'Initiateur-Entraîneur Hockey Subaquatique	- 9 -
UC1 : ENCADRER UN PUBLIC	- 9 -
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAINEMENT -	9 -
UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAINEMENT	- 9 -
UC4 : MOBILISER DES SAVOIRS, DES CONNAISSANCES ET DES TECHNIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE OU UNE SAISON SPORTIVE	- 9 -
Rédacteurs :	- 10 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE	- 13 -

GENERALITES

Les brevets fédéraux sont obtenus dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale (CRHS) ou Nationale de Hockey Subaquatique (CNHS).

Les savoirs et connaissances nécessaires pour l'obtention de chaque diplôme sont découpées en 3 unités de valeurs :

UV N° 1 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

UV N° 2 : CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE

UV N° 3 : ANIMATION DE SEANCES, SECURITE DU PRATIQUANT ET DE LA PRATIQUE

- Les candidats devront être à jour de leur licence F.F.E.S.S.M. lors de leur inscription et de l'examen et être en possession d'un certificat médical en cours de validité.

- Les candidats devront avoir 16 ans révolus à la date de l'examen pour l'entraîneur-initiateur, la majorité légale à la date de l'examen pour le MEF1.

- Les Présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent établir sous leur responsabilité les feuilles de notes et les bordereaux de délivrance.

Ces documents sont disponibles auprès du CNI. Ils doivent être convenablement remplis et retournés aussi rapidement que possible au CNI. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M et inscrits sur la base fédérale.

- La C.N.H.S. demande aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne des acquis théoriques et un niveau technique bien définis. En effet, la possession du diplôme atteste de compétences réparties en 4 unités capitalisables définissant les prérogatives dudit diplôme en termes d'autonomie et de conduite d'équipes, en entraînement et en compétition.

UC1 : Encadrer un public

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation, d'encadrement ou d'entraînement,

UC3 : Conduire une séance d'animation, d'encadrement ou d'entraînement

UC4 : Mobiliser des savoirs, des connaissances et des techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle ou une saison sportive

Les UC2 et UC4 du MEF1 sont admises en équivalence à l'obtention de brevet professionnel d'état BPJEPS mention "plongée subaquatique" option B "sans scaphandre" (Arrêté du 1er Décembre 2016).

BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen ;
- Être présenté par le Président du club d'appartenance ;
- Être possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique ;
- Être possesseur du diplôme RIFAHS.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Les documents d'inscription sont disponibles sur <https://hockeysub.ffessm.fr/encadrement>.

- Le document prouvant la validité en cours de la licence FFESSM ;
- Une photocopie de la carte d'identité ;
- La fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance ;
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique ;
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme RIFAHS ;
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences.

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'échelon club ou régional.

Les cours seront dispensés par un MEF1 minimum ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires sous la responsabilité du jury et du président de la CRHS (ou son représentant). Les cours sur la réglementation et les règles de jeu pourront être dispensés par un arbitre AN2 minimum.

Durée : 7h – 1 journée

Examen :

Il est organisé à l'échelon club ou régional.

Le Président de la C.R.H.S informe le CNI au moins un mois après la session : du nom des candidats ayant réussi l'examen, de la date et du lieu d'examen et de la composition du jury.

Jury :

Le Président de la C.R.H.S. (ou son représentant).

1 MEF2 ou 2 MEF1 (licence de l'année en cours de validité).

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat peut valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison. Les UV non acquises doivent être passées et validées l'année suivante afin de valider le diplôme.

UV N° 1 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

1- Les acteurs et réseaux d'une structure sportive :

- Organisation du sport au niveau national : les services de l'état & les collectivités territoriales
- Organisation de la FFESSM (fédérale et hockey subaquatique) - rôle, missions et fonctionnement :
 - Les fondamentaux de l'organisation nationale
 - L'organisation régionale & départementale, 1^{ers} de manière approfondie
 - Le club

2- Le cadre réglementaire :

- Le code du sport et les règles fédérales
- Les prérogatives de l'initiateur
- Les règlements intérieurs : piscine et clubs
- La responsabilité civile, individuelle, l'accident et le risque (avec des précisions pour les enfants)

3- Gestion d'une équipe en compétition :

- Prise en charge d'un groupe : déplacement, hébergement, autorisations
- Inscription d'une équipe en compétition (officielle / sur invitation)

Formation théorique : 2h

Examen : un écrit sur 20 points (questions courtes avec rédaction)

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.

Equivalences : un rôle actif de 3 ans minimums en tant que responsable de section ou membre du bureau d'un club, ou du CDHS / CRHS / CODEP / COREG / CNHS / FFESSM ; sur présentation d'une attestation du Président du club ou de commission.

UV N° 2 : CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE

1- Préalables terminologiques et conceptuels

- Le dictionnaire de l'entraîneur pour : parler du jeu, comprendre le jeu sur le terrain, découper un match, parler des joueurs, de l'utilisation du palet, des différents mouvements, parler d'apprentissage
- Le joueur, ses ressources physiques, techniques et tactiques, son matériel : type de masques, de crosses, de tuba, par rapport à sa place, N/B, gants

2- Les fondamentaux du jeu

- Les règles essentielles (théorie AN1)
- L'analyse et les principes de base de l'activité : logique interne (palet en mouvement, conservation, pré-action, espace de jeu), intentions tactiques et rapport de force (jeu avec et sans palet, organisation en fonction du terrain), moments principaux et problèmes fondamentaux.
- Des signes pour comprendre le jeu : cadre de référence d'observation/d'action, les rapports d'opposition, formes de jeu et opposition aux formes de jeu

3- Bases techniques individuelles

- Définir les points clés et les critères de réussite concernant :
 - La conduite et le contrôle du palet
 - Les protections
 - Le tir / la passe
 - Les feintes (notions)

Formation théorique : 3h

Examen : 1 séance piscine supervisée par un MEF1

Critères d'évaluation : Séance + entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance - expliciter ses choix pédagogiques, techniques et organisationnels et sa capacité à certifier.

Equivalences : Aucune

UV N° 3 : ANIMATION DE SEANCES, SECURITE DU PRATIQUANT ET DE LA PRATIQUE

1- Accompagnement et sécurité et prévention de la pratique

- La sécurité (RIFAHS préalable à l'inscription)
- Matériel et anatomie : l'oreille, l'œil, les systèmes circulatoire et respiratoire - notions élémentaires
- Les différents publics : l'âge, le genre, le niveau de pratique...
- Prévention dopage (notions élémentaires)

2- Méthodologie

- Utilisation du matériel et des ressources possibles adaptées au public
- Conduite de séances d'initiation
- Animation d'une séance type d'entraînement : spécificités de l'entraînement de hockey subaquatique, déroulé d'une séance avec progressivité et conseils pratiques pour la séance

3- Pédagogie

- Les techniques pédagogiques et didactiques (expliquer, montrer, décomposer...)

Formation théorique : 2h

Examen : 3 séances piscine supervisées par un MEF1

Critères d'évaluation : Séance + entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance - expliciter ses choix pédagogiques, techniques et organisationnels et sa capacité à certifier.

Equivalences pour l'entretien : BEES, BPJEPS, CAPEPS, DEJEPS

4- Honorabilité (formation courte)

- Ethique, citoyenneté, honorabilité, lutte contre les discriminations

GENERALITES :

Pour certaines épreuves, des équivalences sont admises. Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence. S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera celle prise en considération pour l'examen.

Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.

DELIVRANCE

Du brevet :

Le brevet d'initiateur-entraîneur fédéral est délivré sous la responsabilité du :

- Président de la C.R.H.S responsable de l'organisation de la formation et de l'instructeur référant de sa région.

Mode de délivrance du brevet :

Les C.R.H.S. établissent clairement et complètement les feuilles de notes et le bordereau de la session. Ils inscrivent les candidats reçus sur la base informatique fédérale.

PREROGATIVES et COMPETENCES de l'Initiateur-Entraîneur Hockey Subaquatique

Le brevet Initiateur-Entraîneur confère à son possesseur les compétences attestées relatives aux prérogatives à :

- Promouvoir le hockey subaquatique au niveau local et régional
- Assurer l'accueil et l'initiation des nouveaux pratiquants au sein du club
- Assurer la sécurité de la pratique dans le club (RIFA HS obligatoire)
- Encadrer des séances d'entraînement
- Conduire une équipe en championnat Régional et National en D4M ou D3F
- Etre directeur de bassin

Jusqu'à sa majorité légale, un entraîneur-initiateur de plus de 16 ans exercera les prérogatives de son brevet exclusivement en la présence et l'accompagnement d'un encadrant ayant atteint la majorité légale et en possession, à minima, du même niveau d'encadrement.

UC1 : ENCADRER UN PUBLIC

- Communiquer dans les situations d'accueil des différents publics
- Prendre en compte des caractéristiques des publics dans l'environnement donné
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAÎNEMENT

- Concevoir un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAÎNEMENT

- Concevoir la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire une équipe en phase régionale du championnat de France, en championnat de France D4M et D3F (voir confirmation dans la fiche encadrement Collège National des Commissaires pour l'année en cours),
- Participer à l'encadrement des équipes d'un niveau supérieur sous la responsabilité d'un MEF1 minimum selon le niveau de l'équipe en championnat de France

UC4 : MOBILISER DES SAVOIRS, DES CONNAISSANCES ET DES TECHNIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE OU UNE SAISON SPORTIVE

- Maitriser et faire appliquer la réglementation et les règles de sécurité
- Garantir les conditions de pratique en sécurité en entraînement et en compétition
- Etre directeur de bassin pour des activités « sans scaphandre »

Rédacteurs :

Version 1.1

Pauline Résal, secrétaire CNI
Fleuriane Gaudino, MEF2
Sylvain Gaudino, MEF2
Alexia Casadio master
Karine Frisse, Instructeur National
Marc FONTAINE, Instructeur National

Validation :

Laurent DUBOST, Instructeur National
Philippe VAN-RECHEM, Instructeur National
CNI en date du 24 et 25 novembre 2012
CNHS en date de mars 2013

Modifications version 1.2

Karine Frisse, Instructeur National

Validation

CNI du 26 novembre 2018
CNHS en date de mars 2019

Modifications version 1.3

Guillaume Laurency, candidat MEF2 dans le cadre de l'UV2 (ancienne formule)
Karine Frisse, Instructeur National

Modifications version 1.4

Karine Frisse, Instructeur National
Célie Dugit-Gros, secrétaire CNI et présidente de la CRHS Grand-Est

Validation

CNHS du 16 mars 2025

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE

	Initiateur-Entraîneur de Hockey Subaquatique Gestion au niveau régional	Moniteur-Entraîneur Fédéral 1^{er} degré MEF1	Moniteur-Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré MEF2
UV 1 Connaissance du monde sportif et de son environnement	<p>1- Les acteurs et réseaux d'une structure sportive:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation du sport au niveau national : services de l'état & collectivités territoriales • Organisation de la FFESSM (fédérale et hockey subaquatique) - rôle, missions et fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> - National - notions, - Régional & Départemental - 1ers interlocuteurs, + détaillé - Le club <p>2- Le cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions de responsabilité civile, individuelle, accident, risque (avec des précisions pour les enfants) • Le code du sport et les règles fédérales • Les prérogatives de l'initiateur • Règlements intérieurs : piscine et clubs <p>3- Gestion d'une équipe en compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un groupe : déplacement, hébergement, autorisations • Inscription d'une équipe en compétition (officielle / sur invitation) 	EQUIV Partielle : théorie AN1	
	<u>Critères d'évaluation :</u> Note supérieure à 10 à l'examen écrit théorique	<u>Critères d'évaluation :</u>	<u>Critères d'évaluation :</u>

<p style="text-align: center;">UV 2</p> <p>Connaissance de l'activité</p>	<p>1- Préalables terminologiques et conceptuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dictionnaire de l'entraîneur pour parler du jeu, comprendre le jeu sur le terrain, découper un match, parler des joueurs, de l'utilisation du palet, des différents mouvements, parler d'apprentissage • Le joueur (ses ressources physiques, techniques et tactiques, son matériel : type de masques, de crosses, de tuba, par rapport à sa place, N/B, gants) <p>2 - Les fondamentaux du jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles essentielles (théorie AN1) • L'analyse et les principes de base de l'activité : logique interne (palet en mouvement, conservation, pré-action, espace de jeu), intentions tactiques et rapport de force (jeu avec et sans palet, organisation en fonction du terrain), moments principaux et problèmes fondamentaux. • Des signes pour comprendre le jeu (cadre de référence d'observation / d'action, les rapports d'opposition, formes de jeu et opposition aux formes de jeu) <p>3 - Bases techniques individuelles : définir les points clés et les critères de réussite concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conduite et le contrôle du palet • Les protections • Le tir / la passe • Les feintes (notions) 	<p>EQUIV aucune</p>			
<p><u>Critères d'évaluation :</u> Séance piscine + entretien oral validés par un MEF1</p>		<p><u>Critères d'évaluation :</u></p>		<p><u>Critères d'évaluation :</u></p>	

<p style="text-align: center;">UV3</p> <p style="text-align: center;">Animation de séances, sécurité du pratiquant et de la pratique</p>	<p>1- Accompagnement et sécurité et prévention de la pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité (RIFAHS préalable à l'inscription) • Matériel et anatomie : l'oreille, l'œil, les systèmes circulatoire et respiratoire - notions élémentaires • Les différents publics : l'âge, le genre, le niveau de pratique... • Prévention dopage (notions élémentaires) <p>2- Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du matériel et des ressources possibles adaptées au public • Conduite de séances d'initiation • Animation d'une séance type d'entraînement : spécificités de l'entraînement de hockey subaquatique, déroulé d'une séance avec progressivité et conseils pratiques pour la séance <p>3- Pédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques pédagogiques et didactiques (expliquer, montrer, décomposer...) <p>4- Honorabilité (formation courte) https://ffessm.fr/lutter-contre-les-violences/formation-des-encadrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ethique, citoyenneté, honorabilité, lutte contre les discriminations 	<p>EQUIV Entretien oral BEEES, BPJEPS, CAPEPS, DEJEPS</p>		
<p><u>Critères d'évaluation :</u> Séance piscine + entretien oral validés par un MEF1</p>		<p><u>Critères d'évaluation :</u></p>		<p><u>Critères d'évaluation :</u></p>